



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 04 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme ANGLES Bénédicte, M. AUGEREAU Jean-Daniel, M. BOIZARD Adrien, Mme CHETITAH Jennifer, M. de MATTEÏS Alexandre, M. DELOIRE Jérôme, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GOICHON Adeline, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HAMON Catherine, Mme LEROUX Jennifer, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Nicole, Mme MERCIER SAVIDAN Marina, M. MOREAU Alain, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, M. PAGE Romaric, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PISCIONE Patrick, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme STRAQUADANIO Stéphanie, M. TARDIF Benoît, M. TREMAS Sébastien, Mme TUSSEAU Doriane.

Étaient excusés :

Mme HAMARD Marie-Claude a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne ;
M. PISCIONE Patrick a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine.

Secrétaire de séance : Mme Amélie PAQUEREAU

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	27
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

2026-05-03g / Commissions complémentaires et représentants dans les organismes extérieurs – Commissions communautaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Les commissions thématiques de travail des sujets qui seront traités par le conseil municipal ont été fixées lors de l'assemblée qui s'est tenue le 7 avril 2026. Il est proposé ici de définir les différents représentants dans les entités extérieures, ainsi que de compléter par la création/nomination de commissions obligatoires.

Pour rappel, les nomination/élection doivent se faire au scrutin secret, sauf si l'unanimité de l'assemblée décide de formaliser les votes à main levée.

Le Conseil Communautaire se réunit le jeudi 30 avril et doit créer, entre autres, les commissions communautaires de travail sur les thématiques qui lui ont été transférées. Ces commissions sont les suivantes :

- Commission Petite enfance, enfance et jeunesse,
- Commission Environnement, eau et assainissement, voirie,
- Commission Mobilités et bâtiments,
- Commission Développement économique, agricole et touristique,
- Commission Action sociale et solidarités,

- Commission Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs,
- Commission Finances,
- Commission Projet de territoire et RSO,
- Commission Ressources humaines,
- Commission Mutualisation,
- Commission Culture et lecture publique.

Ces commissions seront composées 24 membres : 4 conseillers communautaires et 20 conseillers municipaux. Sur ces derniers, il est proposé que deux soient issus du Lion d'Angers.

En outre, il convient de désigner également un conseiller municipal titulaire et un suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les conseillers suivants sont proposés pour les commissions communautaires :

Commission Petite enfance – Enfance et Jeunesse :

- Mme Bénédicte ANGLES (groupe majorité),
- Mme Catherine HAMON (groupe majorité).

Commission Environnement, Eau et Assainissement, Voirie :

- M. Alain MOREAU (groupe majorité),
- M. Patrick PISCIONE (groupe majorité).

Commission Mobilités et Bâtiments :

- M. Jean-Daniel AUGEREAU (groupe majorité),
- M. Arnaud GUEUDET (groupe majorité).

Commission Développement Économique Agricole et Touristique :

- M. Arnaud GUEUDET (groupe majorité),
- M. Benoît TARDIF (groupe majorité).

Commission Action Sociale et Solidarités :

- Mme Amélie PAQUEREAU (groupe majorité),
- Mme Marie-Claude HAMARD (groupe majorité).

Commission Planification Territoriale, Habitat et accueil des voyageurs :

- M. Arnaud GUEUDET (groupe majorité),
- M. Étienne GLÉMOT (groupe majorité).

Commission Finances :

- M. Étienne GLÉMOT (groupe majorité),
- Mme Doriane TUSSEAU (groupe majorité).

Commission CLECT :

- M. Étienne GLÉMOT (groupe majorité), titulaire,
- Mme Doriane TUSSEAU (groupe majorité), suppléante.

Commission Projet de Territoire et RSO :

- Mme Muriel NOIROT (groupe majorité),
- Mme Bénédicte ANGLES (groupe majorité).

Commission Ressources humaines

- M. Étienne GLÉMOT (groupe majorité),
- Mme Muriel NOIROT (groupe majorité).

Commission Mutualisation

- M. Étienne GLÉMOT (groupe majorité),
- Mme Muriel NOIROT (groupe majorité).

Commission Culture et Lecture publique

- Mme Muriel NOIROT (groupe majorité),
- Mme Adeline GOICHON (groupe majorité).

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De procéder** à la nomination des 2 membres issus du Conseil Municipal pour chaque commission thématique communautaire,
- **De procéder** à la nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 04 mai 2026.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

La secrétaire de séance,
Mme Amélie PAQUEREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :